



Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) -**Recommandation 489**





OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté afin de se préparer aux tests d'évaluation théorique et pratique du CACES®

Obtenir ses CACES® et autorisation de conduite (sous réserve de réussite aux tests). La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.489 citée dans le titre de ce dossier.

Compétences visées

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire.
- 2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique.
- 5. Connaître et maitriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaitre et maitriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à
- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté.
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maitriser toutes les manæ?uvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

(MODALITÉS

Durée : 21 heures. Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience et des catégories réalisées.

Nombre de participants de 6 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

✓ PRÉ-REOUIS

Être âgé d'au moins 18 ans Comprendre le français Être reconnu apte médicalement

Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail Arrêté n°2025-355 du 18 Avril 2025 Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999 Décret n°2015-172 du 13 février 2015 Recommandation CNAM R.489





Programme détaillé

CONNAISSANCES THEORIQUES

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Aire d'évolution pratique certifiée CACES®

Exercices pratiques et tests CACES® avec les chariots mis à disposition par l'établissement ou en location

Modalités d'évaluations

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

CACES®, attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré -rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

Formation certifiante

RS6866 : Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du

poste de conduite

RS6869 : Catégorie 3 - Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux RS6867 : Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée >

1,20 m

RS6870 : Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable RS6873 : Catégorie 7 : Conduite hors production des chariots Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de

manutention et de levage Formacode(s) :

31795 : Sécurité manutention 31768 : Chariot automoteur

Date de l'enregistrement : 05-03-2025

Certificateur : Certificateur : INSTITUT NATIONALE DE RECHERCHE ET DE

SECURITE

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail